

À une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-François-d'Assise tenue à huis clos le 8 février 2021 à 19h30 à la salle du Conseil sous la présidence du maire Ghislain Michaud, sont présents :

Conseillers (ères) :	René Lambert	Danie Martin
	Louis Plourde	Martial Pitre
	Nadine Gallant	Rémi Lagacé

La directrice générale, Pauline Gallant, est présente
Le président de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Correspondance
5. Déclarations des intérêts
6. Rapport des conseillers
7. Présentation et acceptation des comptes
8. MAMH – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) attestation des travaux
9. Inspecteur municipal
10. Emploi saisonnier / entretien des espaces verts et autres tâches
11. Poste d'adjointe administrative
12. Achat en commun
13. Travaux 2021
14. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la CAMPP
15. Plan de développement de communauté nourricière
16. Points divers
 - a) Proposition pour la réparation de la porte avant bureau municipal
 - b) Bail de la salle de quilles
 - c) Fourniture eau / Municipalité de l'Ascension-de-Patapédia + 2 pompiers
 - d) Hôpital de référence
 - e) Motoneige Club Marquis de Malauze
17. Levée de l'assemblée

21-02-026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Danie Martin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeure ouvert.

21-02-027

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Rémi Lagacé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE les procès-verbaux suivants soient approuvés :
- Séance ordinaire du 11 janvier 2021 à 19h30.
- Séance extraordinaire du 18 janvier 2021

CORRESPONDANCE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA

La directrice générale contactera la direction de la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia pour réviser les articles du protocole pour avoir la même compréhension.

21-02-028

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE/RENOUVELLEMENT

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que la municipalité renouvellement son adhésion au Carrefour Action municipale et Famille au coût de 90.83\$ taxe incluse.

Que les membres du conseil nomment Nadine Gallant, conseillère, responsable du dossier famille

21-02-029

APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATAPÉDIA – LES PLATEAUX (CDEMLP) / PROGRAMME FRR – VOLET 4

Considérant que la Corporation de développement économique Matapédia – Les Plateaux demande l'appui de la Municipalité de Saint-François-d'Assise pour la demande de financement de la Corporation dans le cadre du Programme FRR – Volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du MAMH;

Il est proposé par Martial Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer la résolution confirmant l'appui de la Municipalité de Saint-François-d'Assise à cette demande déposée dans le cadre du Programme FRR – Volet 4.

RAPPORT DES CONSEILLERS

21-02-030

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 231-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement:

- le bordereau CP-01-21 totalisant une somme de 30 512,73\$;
- le bordereau SAL-01-21 Totalisant une somme de 10 203.27\$ pour la période du 3 janvier 2021 au 30 janvier 2021;

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 231-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-01-21 totalisant une somme de 13 636.54\$.

21-02-031

**MAMH – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET
ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES DOSSIER : 2020-0655-11-0110**

Attestation des travaux DOSSIER : 2020-0655-11-0110

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 107 510\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

CONSIDÉRANT QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité de St-François-d'Assise vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité d'attester le bilan présenté par la directrice générale et la secrétaire-trésorière au montant de 127 628\$ totalisant les dépenses suivantes encourus au cours de l'année 2020 sur des routes locales de niveau 1 et 2, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local :

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : 67 026\$
- Dépenses admissibles encourus : 60 002\$

21-02-032

**EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET RESPONSABLE DE
L'URBANISME ET SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL**

Considérant qu'une entente relative au service régionalisé de l'inspection municipale et responsable de l'urbanisme a été adoptée par les municipalités de L'Ascension-de-Patapédia, St-François-d'Assise, St-Alexis-de-Matapédia, Matapédia, St-André-de-Restigouche, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Pointe-à-la-Croix, Escuminac et Nouvelle;

Pour ce motif, il est proposé par le conseiller Rémi Lagacé, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil de la Municipalité de Saint-François-d'Assise adopte le contrat de travail de Monsieur Étienne Berthelot, tel que présenté et le nomme inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme pour la municipalité de St-François-d'Assise

Que le conseil municipal approuve l'embauche de Monsieur Étienne Berthelot avec une période de probation de 6 mois ou l'équivalent de 840 heures de travail.

QUE la municipalité de Saint-François-d'Assise nomme M. Étienne Berthelot au poste d'Inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme » ;

QUE M. Étienne Berthelot soit nommée comme responsable de l'émission de permis et de certificats municipaux sur le territoire de la municipalité ;

QUE M. Étienne Berthelot soit également désignée comme personne autorisée à délivrer un constat d'infraction relativement à tout règlement relatif à l'urbanisme, aux nuisances, à la paix et l'ordre et plus généralement à tout règlement en vigueur prévoyant l'émission d'un tel constat sur le territoire de la municipalité de Saint-François-d'Assise

Que le contrat de travail à une durée indéterminée soit signé.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-François-d'Assise mandate la maire, Cynthia Dufour et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Lise Pitre de la municipalité de St-Alexis-de-Matapédia à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-d'Assise, tout document concernant ce dossier.

21-02-033 EMPLOI SAISONNIER / ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET AUTRES TÂCHES

Considérant que la municipalité de Saint-François-d'Assise désire procéder à l'embauche d'une personne pour l'entretien des espaces verts et autres tâches connexes; Il est proposé par René Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents; Que la municipalité de Saint-François-d'Assise publie une offre d'emploi pour un emploi saisonnier d'une durée minimum de 15 semaines. Le salaire prévu est 17\$ de l'heure.

POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

La directrice générale communiquera avec une personne ayant manifestée son intérêt mais qui n'a pas déposé sa candidature.

21-02-034 ACHAT EN COMMUN 2021 / MRC D'AVIGNON

Il est proposé par Rémi Lagacé et résolu à l'unanimité des conseillers présents: Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise est intéressée à une négociation pour le produit suivant :

- 31.39 litres de calcium liquide

21-02-035 TRAVAUX 2021 / RÉFECTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC

Considérant que la municipalité de Saint-François-d'Assise procèdera au remplacement de la conduite d'aqueduc dans le secteur de la halte routière;

Considérant que le drainage de l'eau ne se fait pas bien dans ce secteur;

Considérant que cette route est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec et que les travaux prévus seront vis-à-vis le ponceau qui traverse la route ;

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise demande au Ministère des Transports de faire les vérifications et d'évaluer la possibilité de faire les travaux pour améliorer le drainage de l'eau dans ce secteur.

21-02-036 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAMPP

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que Nadine Gallant soit nommée représentant (administrateur) local au conseil d'administration de la CAMPP pour une période de deux ans (2021-2022).

21-02-037 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE

Considérant :

- que la démarche "Territoire Solidaire" regroupe cinq municipalités, soit : Matapédia, St-Alexis-de-Matapédia, St-François-d'Assise, St-André-de-Restigouche et L'Ascension-de-Patapédia, municipalités communément désignées par le vocable Matapédia-et-les-Plateaux;
- que le plan d'action de Territoire Solidaire vise la revitalisation du territoire et, après plus de 10 ans de démarches concertées, cible l'autonomie alimentaire comme l'une de ses priorités, notamment à travers :
 - la conception et l'aménagement d'espaces partagés de production et de transformation alimentaire;
 - le soutien à la mise en œuvre d'initiatives en autonomie alimentaire liées aux ressources naturelles, notamment à travers la cueillette en milieu naturel;
 - le soutien à l'établissement de la relève agricole et au démarrage de nouveaux projets;
 - la collaboration avec la démarche Nourrir notre monde;
- que la démarche Nourrir notre monde a fait circuler un sondage en juin 2020 dans toute la MRC d'Avignon;
- que les priorités qui se dégagent à l'intérieur du sondage, pour le secteur Matapédia-et-les-Plateaux, visaient :
 - la création d'un incubateur d'entreprises agricoles afin d'attirer la relève dans le secteur;
 - la diversification de l'offre alimentaire, entre autre par l'augmentation de la production locale;
 - la mise en place et la disponibilisation d'infrastructures de conditionnement, de transformation et de stockage des récoltes;
- que ces points forts du sondage se distinguent de ceux priorisés ailleurs dans la MRC d'Avignon;
- que ces priorités exprimées dans le plan d'action de Territoire Solidaire et dans le sondage Nourrir notre monde convergent vers l'autonomisation du secteur Matapédia-et-les-Plateaux en matière d'alimentation;
- qu'il est nécessaire de préciser la vision commune et de délimiter les actions à poser en autonomie alimentaire pour la communauté;
- que le MAPAQ peut fournir 50% des fonds nécessaires à l'élaboration d'un "plan de développement de communauté nourricière", le "Plan".

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser la municipalité de St-Alexis-de-Matapédia à déposer une demande d'aide financière au MAPAQ dans le cadre de la mesure "plan de développement de communauté nourricière", au nom des cinq municipalités du secteur Matapédia-et-les Plateaux;
- de collaborer à l'élaboration du Plan en déléguant au moins une personne lors des consultations publiques;
- en publicisant les consultations publiques liées au Plan dans nos canaux de communication avec les citoyen(nes) ;
- en fournissant une contribution monétaire de 1500\$ par municipalité, pour l'élaboration du plan.

POINTS DIVERS

21-02-038

PROPOSITION POUR LA RÉPARATION DE LA PORTE AVANT BUREAU MUNICIPAL

Considérant que Fenetech a soumis une proposition pour réparer la porte avant du bureau municipal incluant l'installation au montant de 996.98\$ taxes incluses;
Il est proposé par René Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que la municipalité de Saint-François-d'Assise accepte la proposition # 115054 au montant de 996.98\$ taxes incluses.

21-02-039

BAIL DE LA SALLE DE QUILLES

Attendu que M. Gaston Blaquière, locataire de la salle de quilles dépose un avis de non-reconduction du bail pour le 30 juin 2021;
Il est proposé par René Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que la municipalité de St-François-d'Assise accuse réception de son avis de non-reconduction, le bail prendra fin le 30 juin 2021.

Que la municipalité de St-François-d'Assise demande à M. Gaston Blaquière le respect de l'annexe A « Conditions de location » dont l'article 8.

21-02-040

FOURNITURE EAU / MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-PATAPÉDIA + 2 POMPIERS

Attendu que le service incendie de St-François-d'Assise a répondu favorablement à la demande de la Municipalité de St-François-d'Assise pour la fourniture d'eau pour arroser le plancher du garage municipal en construction;

Attendu que pour rendre ce service, il y a deux (2) pompiers qui se sont rendus sur place pour effectuer cette tâche dont Sébastien Lebrun et Michaël Boucher;

Pour ce service rendu, il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de St-François-d'Assise facture l'entrepreneur Construction Scandinave au même tarif qu'une sortie régulière soit un montant de 750\$;

Que la Municipalité de St-François-d'Assise verse une compensation aux deux pompiers au montant de 30\$ comme une sortie.

21-02-041

HÔPITAL DE RÉFÉRENCE / MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Considérant que l'Hôpital Régional de Campbellton est l'hôpital de référence pour les citoyens du secteur Ouest de la MRC d'Avignon;

Considérant que les citoyens de la municipalité de Saint-François-d'Assise se plaignent du service à l'Hôpital Régional de Campbellton ;

Considérant que depuis la pandémie, l'Hôpital Régional de Campbellton n'est pas accessible, les citoyens doivent s'enregistrer pour s'y rendre;

Considérant que l'Hôpital Régional de Campbellton ne répond pas de façon équitable aux besoins des familles résidant au Québec ;

Considérant que plusieurs familles n'ont pas pu accompagner leurs proches en fin de vie ce qui est inhumain, inconcevable et inacceptable ;

Il est proposé par Martial Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les membres du conseil municipal demandent au Centre Intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie :

- d'intervenir afin que l'Hôpital de Maria soit l'Hôpital de référence pour les citoyens de Saint-François-d'Assise jusqu'à ce que les mesures sanitaires dues à la COVID soient levées et que les citoyens aient accès au territoire du Nouveau-Brunswick et à l'Hôpital sans restrictions ;

Que les demandes des citoyens ayant un médecin provenant de la région du New-Brunswick et qui veulent avoir un médecin du Québec soient prises en considération.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à Mme Chantal Duguay, directrice générale au CISSS, M. Sylvain Roy, député de Bonaventure, M. Mathieu Lapointe, préfet de la MRC d'Avignon et aux maires de la MRC d'Avignon.

21-02-042

MOTONEIGE DU CLUB MARQUIS DE MALAUZE

Considérant que le Club Marquis de Malauze demande à la municipalité de Saint-François-d'Assise de ranger la motoneige du Club dans la caserne pour qu'elle soit plus accessible en cas de besoin ;

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise accepte la demande du Club marquis de Malauze.

20-02-043

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président déclare l'assemblée close.

La levée de l'assemblée est proposée par Danie Martin à 21h10.

Maire

Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Ghislain Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Ghislain Michaud, maire